



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Peche maritime

Question écrite n° 14166

Texte de la question

M Leonce Deprez appelle l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'equipement, du logement, des transports et de la mer, charge de la mer, sur la situation de la peche artisanale. Il lui demande, a l'occasion de la mise en application du plan d'orientation pluriannuel (POP) assurant la reduction de la flotte, de prevoir une aide plus importante pour la modernisation de la flotte artisanale. En effet, si les ressources disponibles conduisent effectivement a une reduction des constructions nouvelles, la flotte artisanale a besoin d'enveloppes financieres plus importantes pour assurer la modernisation des bateaux existants : installation de chambres froides ; tunnels de congelation ; machines a fileter Baader. Il lui demande, en consequence, de lui fournir des precisions sur ses intentions a l'egard de la peche artisanale.

Texte de la réponse

Reponse. - L'action structurelle conduite par la Communauté européenne dans le secteur des pêches maritimes vise à assurer conjointement l'adaptation des capacités de capture à l'état des ressources exploitables et la modernisation des outils de production. Le premier objectif s'est traduit par l'adoption, par la commission, des programmes d'orientation pluriannuels. Ceux-ci déterminent les objectifs et les modalités de réduction progressive de la capacité de la flotte de pêche. Le respect de ces objectifs conditionne pour sa part l'octroi par la commission d'aides à l'investissement ainsi que la légitimité des aides nationales. Les mécanismes mis en œuvre pour assurer le respect du programme, et notamment l'instauration des permis de mise en exploitation de navires de pêche, autorisent la poursuite de la modernisation et du renouvellement des unités de pêche, sous réserve que toute création de capacité de capture nouvelle soit compensée par le retrait de flotte d'une capacité au moins équivalente. Dans ces conditions, il importe de maintenir une incitation financière publique à la construction de nouveaux navires. En outre, le souci d'assurer à l'ensemble de la flotte active un haut niveau de productivité dans un contexte international très concurrentiel conduit à accorder désormais une attention particulière aux possibilités de modernisation de navires existants. Il s'agit essentiellement de mettre l'accent sur les investissements de nature à améliorer les conditions de travail et de sécurité à bord des navires, ainsi qu'à optimiser la valorisation des produits de la mer. Le conditionnement et la transformation de certains produits à bord des navires de pêche ouvrent de ce point de vue des perspectives intéressantes. Les modalités d'une intervention financière de l'État dans ces domaines sont actuellement à l'étude. Le recours à de telles aides nationales devrait en outre permettre aux investissements d'accéder plus largement aux aides communautaires à la modernisation des navires de pêche.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Lonce](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14166

Rubrique : Produits d'eau douce et de la mer

Ministère interrogé : mer
Ministère attributaire : mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juin 1989, page 2640